

**Procès-verbal**  
Conseil d'institut de l'INSPÉ  
de l'académie de Strasbourg  
**Séance du lundi 13 juin 2022**

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022**
- 2. Information du Directeur**
- 3. Formations**
  - 3.1. Bilan de l'évaluation par compétences (MEEF 2nd degré et Licence) – retour qualitatif
  - 3.2. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MEEC)
    - 3.2.1. Encadrement Educatif
    - 3.2.2. Information et communication : communication scientifique
  - 3.3. Maquette de DIU (Diplôme Inter-Universitaire) : formation des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps
- 4. Dénomination du centre colmarien (Centre Andrée Tabouret Keller) –report du point de la séance du 26 avril 2022**
- 5. Finances**
  - 5.1. Projet de budget rectificatif
- 6. Conventions**
  - 6.1. Amasco
- 7. Relations internationales**
  - 7.1. Bourse Pays Germanophones- Convention pluri-partite 2021-2022
  - 7.2. Stage professionnel à l'étranger – Subvention INSPÉ 2021-2022
- 8. Subventions des amicales de l'INSPÉ**
  - 8.1. Le Gafe
  - 8.2. Volubilis
- 9. Divers**

**ETAIENT PRÉSENTS :**

- 1) Représentants élus des personnels enseignants et autres personnels participant aux activités de formation de l'institut et des usagers**
  - a) Représentants Professeurs des universités et personnels assimilés**  
Pascal MARQUET
  - b) Représentants Maîtres de conférences et personnels assimilés**  
/
  - c) Représentants autres enseignants et formateurs relevant d'un établissement d'enseignement supérieur**  
/
  - d) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**  
Nicolas COPPENS
  - e) Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'éducation nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre**  
Marjorie ROUGIER
  - f) Représentants inscrits dans les formations diplômantes de l'INSPÉ, des étudiants, des stagiaires de la formation professionnelle continue, des fonctionnaires stagiaires et/ou représentants des personnels enseignants et d'éducation bénéficiant d'actions de formation continue et des personnes bénéficiant d'actions de formation aux métiers de la formation et de l'éducation**  
Alexandre FIRTION (titulaire), Chloé HEYD (suppléante)

## 2) Représentants de l'Université de Strasbourg

François GAUER

## 3) Personnalités extérieures

### a) Représentant du conseil régional

Irène WEISS (représente Christèle WILLER pour cette séance)

### b) Personnalités désignées par le recteur d'académie

Cédric BAILLET, Daniel PAYOT, Emmanuelle PERNOUX

### c) Personnalité désignée par l'Université de Haute Alsace, établissement public d'enseignement supérieur partenaire

Dominique MEYER-BOLZINGER

### d) Personnalités désignées par les membres du conseil

Catherine HUEBER

## Membres avec voix consultative et invités :

Michèle ARCHAMBAULT, Claudine ERNWEIN, Catherine JORDAN, Philippe CLERMONT, Éric TISSERAND, Andrea YOUNG

## Secrétariat de séance :

Barbara BILGER, Myriam LAKRAA

## AVAIENT DONNE PROCURATION :

Nathalie BERTRAND	➤ Procuration à Julien SENDRAL
Patricia CATTARIN-MUCKENSTURM	➤ Procuration à Nicolas COPPENS
Olivier DELARUE	➤ Procuration à Cédric BAILLET
Olivier DELFORGE	➤ Procuration à Marjorie ROUGIER
Camille FAUTH	➤ Procuration à Daniel PAYOT
François GAUER (à partir du point 4)	➤ Procuration à Daniel PAYOT
Anemone GEIGER-JAILLET	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Pascale GOSSIN	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Anne-Laure MATTERN	➤ Procuration à Cédric BAILLET
Marion MISZTAL	➤ Procuration à Chloé HEYD
Céline MOUROT STORCK	➤ Procuration à Emmanuelle PERNOUX
Fanny SARRON	➤ Procuration à Lionel BOYON
Aurélien SCHIRCK	➤ Procuration à Chloé HEYD
Julien SENDRAL	➤ Procuration à Pascal MARQUET
Apauline SCHWARTZ	➤ Procuration à Alexandre FIRTION

## ETAIENT EXCUSES / ABSENTS :

Corentin BAYETTE (suppléant), Nathalie BERTRAND, Lionel BOYON, Bertrand BULTINGAIRE, Annie CAMENISCH, Agnès DEBES (suppléante), Thomas REBISCHUNG (suppléant), Marc RENNER, Fanny SARRON, Julien SENDRAL, Christèle WILLER.

La séance débute à 14h10.

Daniel Payot donne lecture des procurations.

Philippe Clermont annonce l'ajout d'un point dans la partie « 6. Conventions ». Il s'agit d'une convention en partenariat avec la HEAR (Haute école des arts du Rhin).

## 1. Approbation du procès-verbal de la séance du 26 avril 2022

**Le procès-verbal de la séance du 26 avril 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 2. Informations du directeur

### ■ Elections partielles-collège C : résultats

Nathalie Bertrand est élue et remplace Isabelle Lebrat.

#### ■ Epreuve de vérification des pré-requis à l'entrée du MEEF 1<sup>er</sup> degré (QCM)

La mise en place de cette épreuve à distance a rencontré certains problèmes. A cause des conditions sanitaires, depuis 3 ans, ces épreuves sont proposées en ligne.

La première année, il y avait eu quelques incidents ; l'an dernier tout s'était bien déroulé, ce qui justifiait le maintien de cette formule.

Philippe Clermont tient à remercier Michèle Archambault et Éric Tisserand qui ont suivi attentivement ce dossier.

Michèle Archambault explique les dysfonctionnements qui ont été relevés cette année. Des coquilles demeurant dans la rédaction du sujet, du fait de la ressaisie du texte par le fournisseur et la relecture a certainement été insuffisante dans cette phase. Quelques problèmes techniques sont de la responsabilité du fournisseur, mais ce sont surtout les étudiants qui n'ont pas assez respecté les phases de test exigées. Certains étudiants ont, à cause de cela, commencé l'épreuve en retard. Certains n'avaient pas vérifié que leur matériel était adapté.

Pour la question 2 et les sous questions 4 et 5, il y avait effectivement des erreurs. Dans la question 6, il manquait un schéma. Tous les points correspondant à ces questions faussées ont été attribués à tous les candidats.

Certains candidats ont interpellé le support du fournisseur mandaté pour la question 8 alors qu'il n'y avait pas lieu. Au final, les responsabilités, souvent délicates à définir, étaient partagées entre les candidats et la société organisatrice.

Chloé Heyd précise que certains étudiants ont fait remonter que lorsqu'ils ont appelé le support, on leur a dit de passer les questions 6 et 8.

Cependant, parmi les mails reçus par l'INSPÉ ; aucun ne mentionne de difficulté pour la question 8.

Chloé Heyd précise qu'elle en a été informée car un certain nombre d'étudiants de sa promotion ont passé le QCM.

Alexandre Firtion, représentants des étudiants élus, mentionne que ces derniers sont satisfaits des décisions proposées.

Éric Tisserand revient sur le problème majeur rencontré par les candidats qui n'ont pas respecté les conditions annoncées, à savoir faire un test 48 heures avant l'épreuve.

Chloé Heyd a eu connaissance des difficultés de certains étudiants qui n'étaient pas dans de bonnes conditions pour passer ce QCM. Ils ont fait le test, mais ont utilisé un autre matériel le jour J.

Philippe Clermont rappelle que l'INSPÉ ne pouvait pas fournir un équipement aux candidats, pour respecter l'égalité de traitement. Tous ces dysfonctionnements ont fait l'objet d'une analyse pointue par Michèle Archambault et Éric Tisserand. En cas de doute, la décision finale a toujours été prise en faveur des candidats. Les résultats seront communiqués le 15 juin 2022.

Éric Tisserand précise, que l'an prochain, le QCM se déroulera à nouveau en présentiel, sauf si les conditions sanitaires ne peuvent le permettre. Philippe Clermont souligne que le présentiel engendre d'autres inégalités, par exemple pour les étudiants qui ne sont pas en capacité de financer leur déplacement.

\* \* \* \* \*

Le référentiel enseignant, qui sera abordé plus en détail au conseil de septembre, subira des modifications qui vont tenir compte des évolutions des diplômes et de la réforme des masters MEEF. De nouvelles responsabilités pédagogiques vont nécessiter la révision des heures affectées à l'ensemble des responsabilités, notamment pour les enseignants du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>d</sup> degré qui participent à des recherches, sous la forme d'un forfait « contribution à la recherche ».

Philippe Clermont fait ensuite un point sur la formation des fonctionnaires stagiaires. Une première étape concerne les fonctionnaires stagiaires à mi-temps qui vont suivre un DIU (Diplôme Inter-Universitaire) dans un cadre national. Le deuxième axe, qui reste à finaliser, concerne la formation qui doit être donnée aux fonctionnaires stagiaires à plein temps en classe avec un équivalent à 10 à 20 jours de formation. Il faudra en adopter le contenu et le cadre au premier conseil de la rentrée.

### 3.1. Bilan de l'évaluation par compétences (MEEF 2nd degré et Licence) – retour qualitatif

Michèle Archambault et Catherine Jordan présentent le bilan de cette expérimentation qui s'est faite sur deux ans et qui a été financée par un projet IDEX obtenu par l'INSPÉ.

Éric Tisserand rappelle brièvement le contexte. Dans le cadre de la réforme de la formation initiale, l'INSPÉ a souhaité évaluer par compétences dans ses pratiques pédagogiques au niveau des masters MEEF. L'INSPÉ était déjà dans une démarche d'apprentissage par compétences et suite à une formation à l'IDIP, la décision a été prise de ne pas tout basculer en une fois par cette nouvelle modalité.

L'idée était de faire évoluer les pratiques pédagogiques et d'associer davantage les étudiants de M1 au processus d'évaluation et à la prise de conscience de leur positionnement par rapport à ces compétences. Le projet a pris du retard à cause de la crise sanitaire.

Le référentiel national des personnels enseignants et d'éducation a servi de base et l'INSPÉ pour construire des outils pour constituer une logique de portfolio.

Un groupe de pilotage s'est mis en place avec un certain nombre de collègues des 10 parcours testeurs au sein du MEEF 2<sup>nd</sup> degré, ainsi que Michèle Archambault et Éric Tisserand. Des réajustements commencent à s'opérer en vue d'une généralisation l'an prochain en M1.

Tous les parcours qui l'ont testé en M1 vont aussi le poursuivre en M2, ainsi le dispositif va s'étendre à toute la mention.

Les co-responsables du master MEEF 1<sup>er</sup> degré s'y intéressent également.

Les nouveaux diplômés (DIU) pour les professeurs stagiaires suivront cette logique d'évaluation par compétences.

Michèle Archambault dresse le bilan et évoque plusieurs constats.

Les étudiants et les enseignants voient une vraie plus-value, notamment dans la relation pédagogique qui est transformée et renforcée. La professionnalisation est affinée par cette approche.

Des invariants restent à stabiliser : attendus du référentiel, stage, tronc commun et portfolio.

La situation est très différente selon les disciplines ; le nombre d'étudiants varie également.

Catherine Jordan, responsable de la formation en allemand, utilise un modèle très cadré dans sa discipline, avec seulement une douzaine d'étudiants. Il était plus facile de faire des évaluations régulières avec ce petit groupe pour suivre les étudiants. Catherine Jordan envisage de proposer un modèle moins cadré.

Le modèle mixte devrait probablement dominer.

Le ressenti des étudiants est assez similaire.

La baisse de pression se fait ressentir du fait qu'il n'y a plus d'examens. Le travail semble mieux réparti sur le semestre, le deuxième semestre étant beaucoup plus performant que le premier. Ce type d'évaluation fait sens auprès des étudiants et les a responsabilisés. Ils ont beaucoup travaillé de manière collaborative et s'approprient mieux les contenus des cours. Le recours à *Moodle* est plus régulier.

Michèle Archambault note aussi quelques points négatifs : l'incertitude quant à la transformation en note de l'évaluation par compétences, parfois de l'incompréhension et du stress. Par ailleurs, le travail est assez conséquent par rapport aux attendus.

Enfin, le changement de paradigme a pu être mal vécu pour ceux parmi les étudiants qui sont restés très « scolaires ».

Elle ajoute qu'on note également des points positifs du côté des enseignants et qu'ils doivent porter toute l'année un regard sur leur pratique. De véritables communautés de travail se sont créées au sein des parcours, la relation pédagogique avec les étudiants a été renforcée. D'un point de vue didactique, cette expérience a été très dynamisante.

Catherine Jordan précise que cette expérience a permis de réfléchir au mode d'évaluation et aux moyens de valoriser l'acquisition des compétences. Pour les tuteurs, c'était très intéressant de les associer à l'évaluation.

Michèle Archambault pointe cependant que l'entrée dans la démarche et la mise en place sont très chronophages.

Le référentiel national est très lourd et n'est pas assez clair au niveau de l'articulation des compétences et des attendus. Il a donc fallu réécrire un certains nombres d'attendus pour les M1. La mise en œuvre de cette approche a été plus ou moins complexe selon les équipes.

Le tronc commun, qui forme au système éducatif, est un point également problématique. Tout ce qui relève du transversal est compliqué, car cela fait intervenir beaucoup de personnes, y compris du terrain, et pourtant il faudrait intégrer cette partie de la formation à l'évaluation par compétences.

Une réflexion reste à mener, notamment sur la difficulté d'intégrer les tuteurs et le passage à la note.  
Le choix des outils reste compliqué (portfolio, ...).

Quelques questions sont à régler :

- Les aspects problématiques relevés par les étudiants et les enseignants.
- Quels outils communs ?
- Comment penser la collaboration entre les acteurs ?
- La transformation en note.

Une formation de formateurs a été mise en place cette année, en trois temps. Tous les besoins individuels et besoins d'équipes ont été relevés et traités.

Un séminaire s'est déroulé en mars à l'IFÉ à Lyon avec les enseignants testeurs.

Un troisième séminaire a eu lieu début juin, pour réfléchir aux problématiques suivantes : passation à la notation, les outils (portfolio), la formation des tuteurs et les livrables à intégrer.

Tous les co-responsables ont été invités, même ceux qui n'étaient pas testeurs de cette expérimentation, car ils vont tous devoir intégrer la nouvelle approche à la rentrée.

Catherine Hueber souhaite savoir si une réflexion a été menée sur la notation des travaux de groupe.

Michèle Archambault répond que oui, cela est inclus dans les livrables (travaux remis par les étudiants).

Catherine Jordan souligne l'importance donnée à cette notion de collaboration, de savoir-être, de régularité dans le rendu des travaux, etc. Une partie de la note porte sur cette capacité à collaborer (12 points pour les blocs de compétences et 8 points pour tout ce qui est transversal).

On suggère également de discuter la note avec l'étudiant au moment de la soutenance de son portfolio.

Des difficultés peuvent également apparaître pour les étudiants en alternance.

Catherine Jordan a remarqué également que cette expérimentation les prépare mieux à l'oral du concours, à mettre en valeur leurs compétences.

François Gauer note que tout ce travail est très intéressant et qu'il permet aux étudiants d'être capables de verbaliser leurs compétences, les enseignants de leur côté devant eux aussi être capables de le faire.

Dominique Meyer-Bolzinger souhaite savoir si les livrables sont fixés en fonction des compétences.

Michèle Archambault répond que cela dépend vraiment des disciplines.

Catherine Jordan explique qu'il s'agit d'un consensus, avec un certain nombre de travaux importants et une partie de travail libre avec le portfolio. Il s'agit d'apprendre à choisir, à trier les documents utiles, à synthétiser. On note une progression tout au long de l'année.

Éric Tisserand explique que très vite, les équipes ont buté sur des aspects techniques. On fait le pari que progressivement l'outil s'imposera, et qu'à priori ce sera *Moodle*.

Daniel Payot note que la démarche semble mettre en avant une personnalisation de la formation et un renforcement du travail collaboratif.

Michèle Archambault pense que tout le monde a à y gagner.

Catherine Hueber constate qu'il est dommage qu'à la fin il faille quand même définir une note.

Michèle Archambault précise que l'on est obligé, car il s'agit un diplôme.

Éric Tisserand explique que la notion « acquis/non acquis » est insuffisante, car elle n'a pas de poids dans le système général d'évaluation des diplômes.

François Gauer est d'accord avec Éric Tisserand, la notion d'acquis ou non acquis n'a pas la même valeur pour tout le monde. Cela dépend aussi de la relation qu'on a à la note. La note est la mesure qui permet d'attester quelque chose.

Emmanuelle Pernoux est curieuse de voir ce que cela donnera en M2. Ces étudiants, qui seront ensuite enseignants, vont évaluer les élèves, au collège ou au lycée et seront eux-mêmes évalués. Cette réflexion partagée est très intéressante.

Alexandre Firtion aurait souhaité que le document *Powerpoint* projeté soit fourni dans les documents préparatoires.

Michèle Archambault répond qu'effectivement ce fut un oubli.

### 3.2. Modalités d'évaluation des connaissances et des compétences (MEEC)

#### 3.2.1. Encadrement Educatif

Chloé Heyd a remarqué qu'à plusieurs endroits figure la mention « 1 note pour plusieurs travaux » et souhaiterait des explications.

Philippe Clermont pense que cela permet de laisser la liberté aux responsables pédagogiques de faire la moyenne des travaux notés. Il va demander aux enseignants de spécifier cela à la rentrée.

**Les MECC de la mention Encadrement Educatif présentées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 3.2.2. Information et communication : communication scientifique

**Les MECC du Master 2<sup>ème</sup> année « Information Communication » présentées sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 3.2.3. Renouvellement DU : DEVELOPPEUR WEB FULL STACK

**Le renouvellement du DU « DEVELOPPEUR WEB FULL STACK » est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

#### 3.2.4. Maquette de DIU (diplôme inter-universitaire) : formation des fonctionnaires-stagiaires à mi-temps

Un cadrage national est proposé pour l'ensemble des masters MEEF. Ce diplôme s'adresse aux non-lauréats des masters MEEF.

Les fonctionnaires stagiaires qui auront été formés dans les masters MEEF seront nommés à plein temps.

Ceux qui ne sont pas titulaires d'un master MEEF seront nommés à mi-temps et suivront une formation professionnelle sur l'autre mi-temps.

Le cadre commun est porté par l'ensemble des universités.

Les autres documents sont une déclinaison qui est envisagée, dans le respect de la fourchette d'heures indiquée.

Dans le premier degré, le nombre de groupes est important. Dans le second degré, cela est plus éparpillé.

Le diplôme doit être viable, notamment pour le 2<sup>d</sup> degré.

Dominique Meyer-Bolzinger souligne que cela permet la mutualisation à plusieurs étages, même si à un moment cela doit se faire discipline par discipline.

Éric Tisserand répond que l'on pourrait l'envisager dans l'UE 4 ; mais que cela peut être problématique quant à l'emploi du temps. Donc pour l'instant l'INSPÉ n'est pas trop dans cette logique-là. Des regroupements sont à déterminer. Un troisième niveau de mutualisation est possible avec des M2 alternants pour les disciplines à très petits effectifs. La construction est assez fine.

Emmanuelle Pernoux ajoute que les stagiaires à plein temps seront reçus en entretien, pour diagnostiquer leurs besoins. Ils seront formés et accueillis à partir de fin août.

#### **4. Dénomination du centre colmarien (Centre Andrée Tabouret-Keller) –report du point de la séance du 26 avril 2022**

Philippe Clermont rappelle rapidement la situation du site de Colmar et les moyens engagés dans le cadre du Contrat de plan Etat/Région. L'INSPÉ a profité de cette dynamique pour relancer le travail sur le plurilinguisme en Alsace.

Un cycle de conférences s'est mis en place cette année à Colmar, organisé par Esa Hartmann, avec des chercheurs de renom. Ce lieu à la fois géographique et à distance se veut un centre de formation et de ressources et de recherches. Pour augmenter sa visibilité, le souhait a été émis de lui donner un nom celui d'une personnalité régionale. Andrée Tabouret-Keller a travaillé dans le domaine de la recherche et de l'éducation, sur les plurilinguismes, avec une attache géographique forte, une lisibilité et une visibilité.

Un petit comité de pilotage a été mis en place, il est aussi un organe d'échanges et d'information qui se réunit une fois par an. Il est composé de représentants du rectorat, de la ville et de l'agglomération de Colmar, de la région et de collègues enseignants et enseignants-chercheurs de l'INSPÉ. Un vote indicatif a désigné Madame « Andrée Tabouret-Keller » comme nom à donner au centre colmarien.

Andrea Young précise que le choix d'une femme est intéressant et que c'est quelqu'un qui a fait beaucoup de recherches, une pionnière dans le domaine du plurilinguisme. Elle a travaillé sur le bilinguisme en Alsace depuis les années 60, et est très connue à l'étranger, a collaboré avec des enseignants chercheurs de renom. Il est vrai qu'elle n'est pas forcément connue du grand public, c'est pourquoi il y a eu quelques réticences au sein du comité de pilotage.

Dominique Meyer-Bolzinger ajoute que c'est une personne qui était très douée pour bousculer les idées reçues et les automatismes.

Daniel Payot souligne qu'il est aussi de notre responsabilité de faire connaître les personnes telles qu'Andrée Tabouret-Keller.

**La dénomination du centre colmarien (Centre Andrée Tabouret-Keller) est adoptée à l'unanimité, moins 1 abstention, des membres présents et représentés.**

## **5. Finances**

### **5.1. Projet de budget rectificatif**

Claudine Ernwein présente les ajustements que l'INSPÉ souhaite opérer.

Elle rappelle tout d'abord que la dotation initiale du budget 2022 était de 988 000 euros :

- 253 000 euros en logistique administrative et immobilière,
- 331 000 euros en pédagogique et recherche,
- 402 000 euros en rémunération.

Sur ce budget, une diminution de 10% (soit un montant de 46 300 euros) est à constater.

Par ailleurs, la direction des finances de l'université a effectué une réserve de précaution de 39 300 euros, ce qui représente également un peu plus de 10 %.

L'enveloppe dédiée à la pédagogie et à la recherche n'a pas été impactée.

Seule la part que représentent les travaux a diminué.

A l'heure actuelle, l'INSPÉ a atteint un taux d'exécution de son budget de 78% en ce qui concerne la logistique administrative et immobilière et de 56 % en ce qui concerne la pédagogie et la recherche.

La part la plus importante est prélevée en novembre, notamment pour ce qui concerne la masse salariale sur ressources propres.

Comme chaque année, une enveloppe budgétaire est provisionnée pour les achats en mobilier de la future 2<sup>ème</sup> tranche, ces dépenses n'étant pas prévues dans le contrat de plan Etat-Région.

L'INSPÉ vient de demander à l'université de pouvoir disposer de la réserve de précaution qui avait été faite et prévoit d'ajouter ces fonds à l'enveloppe mise de côté pour la 2<sup>ème</sup> tranche de construction à la Meinau.

Le budget rectificatif concerne uniquement les recettes supplémentaires d'un montant de 3 800 euros correspondant à une légère augmentation de location de salles.

**Le conseil d'institut approuve le projet de budget rectificatif présenté à l'unanimité des membres présents et représentés**

## 6. Conventions

### 6.1. Amasco

Cette association, qui s'est d'abord développée en région parisienne, propose des activités de pratique artistique et culturelle pour des familles en situation difficile. Elle a déjà passé une convention avec l'INSPÉ de Paris.

Elle se développe à présent à Strasbourg et nous a contacté il y a quelques temps pour nous proposer un projet, à la fois intéressant pour nos étudiants et les enfants concernés.

Le principe est d'inscrire dans des modules d'enseignement, la possibilité pour des étudiants de se former à l'INSPÉ pour concevoir des ateliers, les mettre en œuvre ces ateliers et de percevoir une rémunération pour ces activités au sein de l'association Amasco.

C'est un panachage entre volume horaire de l'UE et 5 journées où ils seront rémunérés par l'association.

Un test va être fait cette année avec les M1, pour éventuellement l'étendre ensuite en licence Sciences de l'éducation.

Chloé Heyd a vu dans la convention que cela concernerait 10 à 20 étudiants, mais s'il y a plus de demandes, comment va se faire le choix ?

Éric Tisserand propose de voir collectivement sur quels critères le choix peut se faire, avec les représentants des étudiants au conseil. Les étudiants retenus devront être présents pendant les vacances scolaires.

Pascal Marquet trouve intéressant d'élargir la surface d'influence. Il souhaite savoir quel recul a l'INSPÉ de Paris. Est-ce que ce partenariat ne va pas se transformer en une demande de subvention ?

Éric Tisserand pense que non, ce n'est pas l'idée pour l'instant.

**La convention Amasco est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.**

### 6.2. Avenant n° 2 à la convention conclue entre l'Université de Strasbourg, la Haute école des arts du Rhin et la Ville de Strasbourg pour l'enseignement supérieur musical

Cette convention, qui n'était pas encore prête lors du précédent conseil, est en lien avec la modification de la maquette du parcours *Enseignement et pédagogie musicale*. L'académie supérieure de musique doit passer une convention avec l'université.

Il s'agit en fait d'un avenant à la convention existante entre l'université et la HEAR.

C'est important pour le rayonnement de la HEAR, car peu d'écoles délivrant des masters dans le domaine de la pédagogie musicale.

Cet avenant précise le fonctionnement, les conditions d'accès, les modalités d'inscriptions, etc.

Pour la délivrance du diplôme, le jury est commun.

Dominique Meyer-Bolzinger souhaite savoir s'il s'agit d'un parcours complet de master, car ce n'est pas très clair. On ne le comprend que parce qu'il est indiqué 120 crédits ECTS.

Philippe Clermont explique que ce sont des enseignements mutualisés, mais il s'agit bien de deux années complètes. La maquette a déjà été validée lors du précédent conseil.

Dominique Meyer-Bolzinger souhaite des précisions sur les trois conditions d'accès : « et » ou bien « ou » ?

Philippe Clermont répond qu'il s'agit plutôt de « ou », sinon ce n'est pas réaliste. Mais que le conseil sera informé de ce qu'a prévu la HEAR sur ce point.

**L'avenant est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 7. Relations internationales

### 7.1. Bourse Pays Germanophones- Convention pluripartite 2021-2022

### 7.2. Stage professionnel à l'étranger - Subvention INSPÉ 2021-2022

Philippe Clermont soumet à approbation le versement de bourses pour les mobilités (subventions accordées dans le cadre de la convention quadripartite en faveur des enseignements bilingues).

Andrea Young précise que 17 étudiants sont concernés pour des stages professionnels en pays germanophones et 5 autres étudiants dans d'autres pays (Norvège, Belgique, Espagne et Italie).

Pascal Marquet relaye une question de Pascale Gossin qui n'a pas pu être présente ce jour. Elle souhaite savoir pourquoi les montants des bourses sont différents.

Andrea Young répond que cela dépend de la destination et des frais que cela engendre.

Emmanuelle Pernoux souhaite savoir s'il est demandé une restitution aux étudiants à l'issue de leur stage.

Andrea Young répond par l'affirmative, ils peuvent choisir entre un écrit ou une capsule vidéo.

Daniel Payot demande si le nombre d'étudiants partants correspond aux attentes de l'INSPÉ ou non.

Andrea Young répond que les chiffres remontent, mais que l'on n'a pas atteint le niveau d'avant « COVID ».

**Les bourses sont adoptées à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 8. Subventions des amicales de l'INSPÉ

### 8.1. Le Gafe

### 8.2. Volubilis

Le GAFE et l'amicale des personnels Volubilis demandent comme chaque année une subvention de 1 000 euros.

Philippe Clermont remercie les amicales pour leur vitalité et les actions qu'elles proposent malgré la crise sanitaire. Les deux amicales ont adressé au directeur un bilan des actions effectuées dans l'année et une liste de projets pour l'année à venir.

Philippe Clermont fait part de son avis très favorable pour ces deux demandes, auxquelles il apporte son soutien.

**Le conseil d'institut approuve la demande de subvention de 1 000€ du GAFE, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

**Le conseil d'institut approuve la demande de subvention de 1 000€ de l'amicale Volubilis, à l'unanimité des membres présents et représentés.**

## 9. Divers

Les représentants des étudiants souhaitent savoir combien d'étudiants ont passé le QCM. Ce chiffre leur sera communiqué le 15 juin en même temps que les résultats.

Ils demandent également de mentionner dans l'ordre du jour, pour les prochains conseils, les points qui nécessitent un vote.

Ils remercient la direction pour la mise en place d'un deuxième conseil de perfectionnement et souhaitent savoir si cela se fera aussi en master. Philippe Clermont va relayer leur demande auprès des responsables du parcours.

Le prochain Conseil se déroulera le mercredi 21 septembre 2022 à 14h.

La séance est levée à 16h25.

Fait à Strasbourg, le 21 septembre 2022

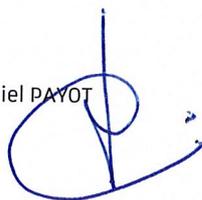
Le Directeur de l'INSPÉ

Philippe CLERMONT



Le Président du conseil d'institut

Daniel PAYOT

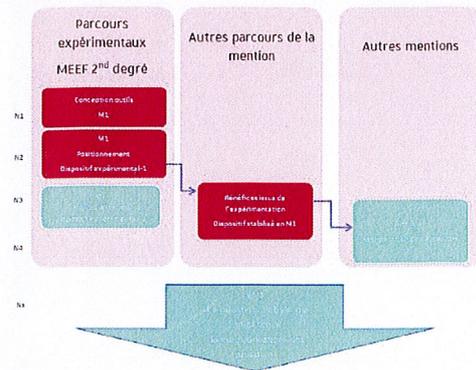


**Développer un dispositif professionnalisant impliquant l'étudiant dans son positionnement par rapport à un référentiel de compétences**

- ↳ plus et mieux impliquer l'étudiant dans son parcours de formation
- ↳ repenser les matrices et les pratiques de formation



**Rappel du projet et du dispositif**



**2021-22 - UE Pro M1 MEEF Second degré**

Parcours expérimentaux  
QUI Enseignants et étudiants

QUOI Expérimentation - Évaluation - Ajustements  
(Extraction d'éléments en vue de l'individualisation du parcours de l'étudiant en M2 (suite suivante))

**2019-20/2020-21 - UE Pro M1 MEEF Second degré**

QUI Comité de pilotage et équipe enseignante  
QUOI Conception et création d'outils  
- référentiel  
- cahier des charges  
- e-portfolio

**2022-23 - UE Pro M1 MEEF Second degré**

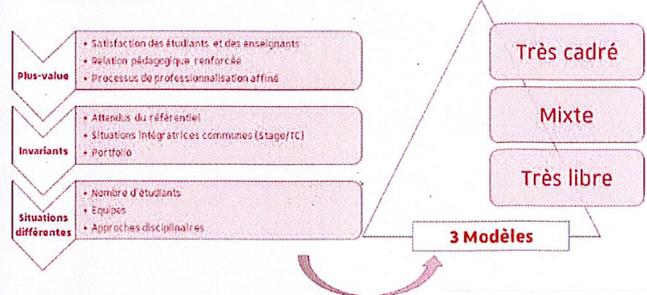
Tous les parcours  
QUI Enseignants et étudiants

QUOI Déploiement sur tous les parcours en M1

(= en M2 - parcours expérimentaux: adaptation du M2 en fonction du positionnement (pratique expérimentale) pour les parcours expérimentaux)

**Premiers bilans après expérimentation 2021-22**

**Constats**



**Du côté des étudiants**  
**Points positifs**

- Possibilité de s'améliorer et de progresser
- Retours des enseignants sur les évolutions.
- Beaucoup moins de pression.
- Un travail mieux réparti sur le semestre.
- Un travail plus ciblé sur les compétences que l'on ne retrouve pas réellement dans une évaluation « classique ».
- Une évaluation qui fait sens et qui responsabilise

**Du côté des étudiants**  
**Points problématiques**

- Une incertitude concernant la transformation en notes voir des incompréhensions
- Un travail assez conséquent en ce qui concerne tous les attendus.
- Un changement de paradigme parfois mal accepté ou vécu comme moins sécurisant que « de l'examen classique » (chez une minorité d'étudiants)

**Du côté des enseignants**  
**Points positifs**

- Intéressant pour porter un regard réflexif sur sa pratique.
- Création d'une communauté au sein des parcours.
- Relation pédagogique avec les étudiants renforcée.
- Dynamisant du point de vue didactique.

**Du côté des enseignants**  
**Points problématiques**

- Très chronophage à la mise en place.
- Un référentiel national lourd pas toujours opérant ni clair dans l'articulation entre compétences et attendus.
- Difficulté dans la mise en œuvre d'une approche qui repose sur le travail d'une équipe pédagogique devant s'engager dans une œuvre commune.
- La question du Tronc commun.
- La difficulté d'intégrer les tuteurs en établissement.
- Passage à la note.

## Questions en cours

*F. Tichay et al. (2020). La mise en œuvre et l'identification de critères et d'indicateurs qui sont des éléments clés à élaborer et à construire de manière itérative (Barab et Squire, 2009)*

- Comment élaborer et mener un projet commun ?
- Comment co-opérationnaliser ces approches en contexte ? (question des outils communs)
- Comment penser la collaboration entre les acteurs ?
- La question de la transformation en note pour l'UE reste centrale

11

Université de Strasbourg

12

Université de Strasbourg

## Méthode de travail

### Mise en œuvre d'une F2F

#### Pour répondre aux besoins

- 1- besoins individuels par la réflexion sur les contextes précis des parcours (nombre d'étudiants/statuts des étudiants/équipes plurielles de formateurs/historique de pratiques dans la discipline etc.)
- 2- besoins de l'équipe du MEEF par la réflexion sur la mise en œuvre d'une approche commune, notamment au niveau des critères et indicateurs de façon à produire des outils utilisables par tous et adaptables à chaque situation.

## Méthode de travail

### Mise en œuvre d'une F2F

#### Modalités

- 1- Expérimentation au S1 dans 10 parcours, avec réflexion-bilan.
- 2- Séminaire pour les co-responsables testeurs à l'Ifé à Lyon pour travailler une approche commune (28 et 29 mars 2022).
- 3- Réinvestissement des apports du séminaire, bilan de l'année et préparation de 2022-23 lors d'un séminaire interne pour tous les co-responsables (9 et 10 juin 2022).

## Questions

13

Université de Strasbourg

14

Université de Strasbourg